



# NOUVELLES DE VAL-JOLI

AVRIL 2009

500, route 249  
Val-Joli, Qc J1S 2L5  
Tél. : 845-7663  
Télécopie : 845-4399  
Courriel : [val-jolidg@axion.ca](mailto:val-jolidg@axion.ca)  
[www.municipalite.val-joli.qc.ca](http://www.municipalite.val-joli.qc.ca)

Prendre note que le deuxième versement était dû le 12 avril dernier. Et le troisième versement sera le 12 juin.

## NOUVEAU À VAL-JOLI

### CENTRE DE RÉCUPÉRATION POUR :

- Collecte des huiles usagées, des filtres à l'huile usagés et des contenants d'huile
- Collecte des lampes fluocompactes et des tubes fluorescents
- Collecte de piles non-rechargeables et rechargeables ainsi que les cartouches d'encre et les cellulaires
- Récupération de peintures

En collaboration avec « Peintures récupérées du Québec inc », la municipalité a mis à votre disposition un centre de récupération pour les différents articles mentionnés ci-haut. Tout ceci dans le but de réduire les matières résiduelles en favorisant la récupération et la valorisation de ces produits. Vous pouvez venir déposer vos produits sur les heures d'ouvertures du bureau. Voici des exemples des différents articles acceptés :

Produits visés et acceptés sans frais	Produits non visés (acceptés moyennant des frais)
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Peintures vendues:               <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit dans les commerces de détail (contenants de 100 ml et plus)</li> <li>• soit dans les commerces de gros (contenants de moins de 170 litres pour fin architecturale seulement) :</li> </ul> </li> <li>➤ Liste, non exhaustive, des catégories de peinture visées :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• apprêts et peintures (latex, alkyde, émail ou autre)</li> <li>• peintures à métal ou antirouille</li> <li>• peinture aluminium</li> <li>• teintures</li> <li>• vernis</li> <li>• laques</li> <li>• produits ou préparations pour le traitement du bois (préservatifs) ou de la maçonnerie (dont les scellants acrylique pour entrées d'autos)</li> <li>• peintures de signalisation (celles disponibles dans des commerces de détails)</li> </ul> </li> <li>➤ <i>Peintures en aérosols</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Peintures conçues pour usage artistique</li> <li>➤ Apprêts et peintures               <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour usage industriel :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>- utilisés à l'intérieur d'un processus de fabrication ou dans des usines</li> <li>- à séchage rapide et à 1 ou 2 composantes, utilisés à l'intérieur d'un processus de fabrication, dans des usines, ou pour peindre des véhicules, en usine ou dans des ateliers de peinture (garages, carrossiers, concessionnaires de véhicules, etc.)</li> <li>- contenant des pesticides</li> <li>- anti-salissure</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>➤ Peintures de signalisation (achetées dans des commerces de gros)</li> <li>➤ Solvants et diluants</li> <li>➤ Adhésifs</li> <li>➤ Goudrons et scellants à base de goudron</li> <li>➤ Stucco</li> <li>➤ Produits sans étiquette ou sans étiquette lisible.</li> </ul>

N.B. : Si jamais un produit non-récupérable est mis dans le contenant, la compagnie « Peintures récupérées du Québec inc » vont faire parvenir une facture à la municipalité qui sera ensuite diriger vers le contribuable qui a déposé ledit contenant.

## CHRONIQUE DE L'INSPECTEUR

### A) FEUX POUR NETTOYER UN TERRAIN RÉSIDENTIEL OU DE VILLÉGIATURE :

Il est défendu à toute personne de faire des feux pour nettoyer un terrain résidentiel ou de villégiature entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 novembre de chaque année en tout endroit de la municipalité sans avoir obtenu au préalable un permis à cet effet de l'inspecteur désigné par la municipalité.

### B) RÈGLEMENT 2007-4 SUR LA NUMÉROTATION DES IMMEUBLES :

Chaque propriétaire doit s'assurer que son panneau de signalisation soit bien entretenu et ne soit obstrué par aucun arbre, arbuste, neige ou autre objet. Aucun autre objet ne devra être installé sur le poteau affichant le numéro civique. Dans le cas où un poteau serait enlevé ou déplacé sans le consentement de la municipalité, son remplacement se fera par la municipalité et ce aux frais du contribuable.

### C) ABRI D'HIVER POUR AUTOMOBILE :

Entre le 15 octobre d'une année et le 15 avril de l'année suivante, il est permis d'installer dans la voie d'accès au stationnement un seul abri temporaire conduisant ou servant au remisage d'automobile. Hors de cette période, cet abri temporaire doit être enlevé.

### D) PISCINE HORS TERRE :

Dans le cas d'une piscine hors terre, la clôture peut être omise. Toutefois, les escaliers donnant accès à la piscine doivent être enlevés ou munis d'un dispositif de sécurité empêchant l'accès à la piscine lorsque celle-ci n'est pas utilisée.

Dans le cas d'une piscine hors terre, une clôture sera nécessaire autour d'une terrasse ou d'un plancher d'accès. Les terrasses ou planchers d'accès doivent être munis de garde-fous ayant 1,2 m (3,9 pi) de hauteur, au minimum.

Toute piscine hors terre ayant une paroi extérieure inférieure à 1,2 m (4 pi) et supérieure à 0,6 m (2 pi) doit être clôturée au même titre qu'une piscine creusée.

---

**\*\*\*IMPORTANT – IMPORTANT – IMPORTANT \*\*\***

À la lumière des informations qui nous ont été fournies par le ministère des Finances, je vous informe que les travaux **de rénovation, de remplacement, d'agrandissement ou de modification** d'un puits artésien ou d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées résidentielles (par exemple, une fosse septique ou un champ d'épuration) sont considérés comme des travaux admissibles au **crédit d'impôt** remboursable pour la rénovation et l'amélioration résidentielles lorsqu'il s'agit de travaux à l'égard du lieu de résidence principale.



## COLLECTE DE GROS REBUTS : 1 MAI 2009

Prendre note qu'à partir du lundi 4 mai 2009 ainsi que tous les lundis suivants, le lieu d'enfouissement ainsi que l'écocentre de la MRC du Val-St-François seront dorénavant fermés.

Voici l'horaire des heures d'ouverture du lieu d'enfouissement de la MRC du Val-Saint-François ainsi que de l'écocentre. Ils sont tous deux situés sur le rang 2 à Saint-François-Xavier-de-Brompton (à 5 km de la Fromagerie l'Étoile). Pour plus d'informations, communiquez avec nous en composant le **(819) 845-2544**.

### Horaire du Lieu d'enfouissement (à partir du 4 mai 2009)

	PÉRIODE ESTIVALE (fin avril à fin novembre) 	PÉRIODE HIVERNALE (début décembre à fin avril) 
LUNDI	FERMÉ	FERMÉ
MARDI AU VENDREDI	8 h 00 à 16 h 30	8 h 00 à 16 h 30
SAMEDI	9 h 00 à 14 h 30	<b>FERMÉ</b>
DIMANCHE	FERMÉ	FERMÉ

### Horaire de l'écocentre

	Période estivale (fin avril à fin novembre)	Période hivernale (fin novembre à fin avril)
Lundi	FERMÉ	FERMÉ
Mardi - Mercredi	8 h 00 à 16 h 30	FERMÉ
Jeudi - Vendredi	8 h 00 à 17 h 30	FERMÉ
Samedi	9 h 00 à 14 h 30	FERMÉ
Dimanche	FERMÉ	FERMÉ

Prendre note que l'écocentre fermera le 28 novembre 2009 pour rouvrir le 1<sup>er</sup> mai 2010 (comme à chaque année).

## COLLECTE DES RDD À L'ÉCOCENTRE : 23 MAI DE 9H À 15H

Pour plus d'informations, communiquez avec la MRC du Val-Saint-François au (819) 826-6505.

# Comité de loisirs

## SOIRÉE DES BÉNÉVOLES

Vendredi le 6 mars 2009 a eu lieu le 7 à 9 des bénévoles de la municipalité. Ce sont plus de 20 personnes impliquées dans les activités sportives, sociales ou culturelles. Encore un gros merci à vous tous, qui fait de votre municipalité active.



## LIGUE DE BALLE MOLLE 5 À 16 ANS – MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI



Les parties des 5-12 ans ont lieu le mardi et celles des 13-16 ans le jeudi soir. Les municipalités de St-Claude, St-Camille, Wotton et St-Georges de Windsor se joignent à nous. Si tu veux te joindre à une équipe ou pour plus d'informations, tu as qu'à communiquer au bureau municipal le mardi au 819-845-7663. Coût d'inscription est de 30 \$ par enfant.

### RECRUTEMENT DE BÉNÉVOLES

Nous avons besoin d'arbitres, d'entraîneurs et de marqueurs pour les parties qui seront présentées au Parc du Rang 10 à Val-Joli. Il peut y avoir une possibilité d'environ 10 jours de parties pour l'été. Si vous êtes intéressé à vous impliquer auprès des jeunes de 5 à 16 ans de notre communauté n'hésitez pas à communiquer avec Marie-Eve Mailhot tous les mardis au 819-845-7663



## LOCATION DU PARC RANG 10



La Municipalité invite les citoyens à faire la réservation des installations du Parc au Rang 10. Pour vos activités sportives, fêtes familiales, fêtes d'enfant, tournoi sportif et autres communiqué avec Marie-Eve Mailhot au 819-845-7663.

## SERVICE D'ANIMATION ESTIVAL DE SAINT-CLAUDE

L'été arrive à grand pas... La Municipalité de St-Claude vous invite à son SAE pour l'été 2009. Pour seulement 85 \$ par enfant, vous allez profiter d'un été rempli d'activité 5 jours sur 7 préparées par une équipe d'animation d'expérience à partir du 29 juin au 14 août 2009. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Marie-Eve Mailhot le mercredi et vendredi au 819-845-7795.



## JOURNÉE DE L'ARBRE



Samedi le 30 mai, la municipalité de Val-Joli offre une demi-journée de l'arbre. Cette journée a pour but de sensibiliser la population au respect de l'environnement et ainsi permettre aux citoyens d'acquérir des connaissances sur les arbres, vivaces et les besoins qu'ils nécessitent. Des milliers de jeunes arbres, feuillue et conifères seront distribués gratuitement à tous. Vous êtes invités à apporter de chez vous des vivaces que vous pourrez échanger avec les autres horticulteurs amateurs de votre municipalité. Surveillez le journal L'Étincelle pour avoir la programmation complète de cette demi-journée.